



COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du PLU de la commune de Saint-Solange

Il sera procédé, du mardi 9 mai 2017 à 9 heures au jeudi 8 juin 2017 à 17h30 à une enquête publique, au titre du Code de l'environnement, pour la révision du PLU de la commune de Saint-Solange.

Après examen des conclusions de l'enquête sur la base du rapport du commissaire-enquêteur et de l'avis des services de l'Etat, le dossier de PLU de Ste Solange sera soumis, après modifications, à l'approbation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

Par décision du tribunal administratif d'Orléans du 4 avril 2017, M. Patrick ANDRE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique désignée ci-dessus.

Le dossier et registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à la communauté de communes ainsi qu'à la mairie de Saint-Solange aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier ainsi que l'arrêté d'ouverture d'enquête et l'avis au public sont consultables sur le site internet de la communauté de communes : <http://terresduhautberry.fr/>.

Les observations, propositions et contre-propositions écrites pourront être adressées ou déposées pendant la durée de l'enquête :

- sous pli cacheté à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, à la communauté de communes Terres du Haut Berry : BP 70 021 – 18 220 les Aix d'Angillon ; les correspondances écrites seront annexées au registre d'enquête.
- par voie électronique : aude.planchot@terresduhautberry.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie de Ste-Solange aux dates et heures suivantes :

- Mardi 9 mai 2017 de 9h à 12h
- Samedi 20 mai 2017 de 9h à 12h
- Jeudi 8 juin 2017 de 14h à 17h30

Le dossier a fait l'objet de décisions de l'autorité environnementale : décision n°F02416U0062 du 16 janvier 2017 de l'autorité environnementale.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur transmis au Président de la CCTBH ainsi qu'au tribunal administratif d'Orléans dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie et au siège de la CCTHB. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Président de la communauté de communes,
Bernard ROUSSEAU